

autobau Championnat Suisse de Karting 2019

CSK, 5^{ème} course à Levier (FRA)

Championnat Suisse de Karting des 17/18 août 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au règlement standard CSN en vigueur auquel il faut se référer.

I Programme provisoire

08.08.2019	24h00	Clôture des inscriptions
17.08.2019	14h30-16h30	Enregistrement administratif (et distribution des transpondeurs)
17.08.2019	15h00-17h15	Enregistrement technique
17.08.2019	17h00-17h30	Briefing (Cat. Super Mini)
17.08.2019	17h30-18h00	Briefing (autres catégories)
18.08.2019	08h00-09h02	Essais libres officiels
18.08.2019	09h10-09h52	Essais chronométrés à 6 minutes par catégorie
18.08.2019	10h00-11h40	Manches de courses et/ou heats
18.08.2019	11h40-13h00	Pause de midi
18.08.2019	13h00-17h05	Manches de courses/finales et/ou heats
18.08.2019	18h15	Cérémonie officielle de la remise des prix

L'enregistrement le samedi et le briefing des pilotes le samedi sont obligatoires **pour tous les pilotes**. L'horaire définitif et la liste des participants seront publiés sur le panneau d'affichage officiel! (début avec version 1 / date et heure).

Art. 1 Généralités

- 1.1 Kart Event Promotion organise les 17/18.08.2019 la 5ème manche de l'auto-bau Championnat Suisse de Karting 2019.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa N° K19/05 NI+.
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier de l'ASS en tant qu'épreuve NATIONALE à Participation Étrangère Autorisée (NPEA).

Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

- 2.1 L'adresse du Comité d'organisation est la suivante:
Kart Event Promotion, Case postale 270, CH-3097 Liebefeld.
Tél. +41 (0)31 979 11 11, e-mail : info@motorsport.ch
- 2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante:
Kart Event Promotion, Case postale 270, CH-3097 Liebefeld.
Tél. +41 (0)31 979 11 11, e-mail : info@motorsport.ch
(Adresse de contact pour les questions concernant le CSK 2019)
- 2.3 Personne de contact Sarah Hostettler
Directeur de course Peter Boontjes ©
Vice-directeur de course Paul Egli
Juges de fait Alain Chatton (Vidéo)
Giovanna Boontjes (Vidéo)
Commissaires sportifs / jury Jean-Thierry Vacheron ©
Daniel Kuntner
Maurizio Galli
Commissaires techniques Michel Borgeraud ©
Thierry Bangerter
Gerardo Bologna
François Lauer
Jeanine Lauer
Dan Bangerter
Jacqueline Borgeaud
Médecin de la course TBA
Administration Sarah Hostettler ©
Claudia Galli
Chronométrage / Classements karting.ch

Art. 3 Panneau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions de la Direction de course et/ou des Commissaires Sportifs seront affichées au panneau d'affichage officiel. Les résultats valables pour le délai de réclamation seront affichés au panneau d'affichage officiel.

Les classements seront également imprimés et pourront être cherchés près du panneau d'affichage.

Art. 4 Bases de l'épreuve

- 4.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CIK-FIA, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les courses de Karting et au règlement particulier.
- 4.2 Du fait de leur inscription, les participants s'engagent à se soumettre aux dispositions ci-dessus et renoncent, sous peine de disqualification, à tout recours devant arbitres ou tribunaux non prévus dans le Code Sportif International de la FIA ou dans le Règlement Sportif National de l'ASS.
- 4.3 L'alcool (éthanol) est interdit en compétition dans le Sport Automobile et Karting. La détection sera effectuée par éthylométrie et/ou analyse sanguine. Le seuil de violation est équivalent à une concentration sanguine d'alcool de 0.10g/l.
- 4.4 À défaut de respecter ces dispositions, toute personne ou groupement organisant une compétition ou y prenant part peut perdre le bénéfice de la licence qui lui a été attribuée.
- 4.5 La manifestation compte pour le championnat suivant:
autobau Championnat Suisse de Karting 2019

Art. 5 Parcours

L'épreuve de karting se déroulera sur la piste Circuit de l'enclos (Levier), Septfontaine (FRA).

La longueur de la piste est de 1'176 m / Largeur de la piste 8 m.
Le circuit sera parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Art. 6 Karts et catégories admis

- 6.1 Sont admis à participer tous les karts répondant aux prescriptions de la CIK-FIA et aux dispositions de la CSN, ainsi que, le cas échéant, aux dispositions spécifiques des séries correspondantes:

KZ2	Pour pilotes d'au moins 15 ans
OK Senior	Pour pilotes d'au moins 14 ans
X30 Challenge Switzerland	Pour pilotes d'au moins 14 ans
OK Junior (Academy incl.)	Pour pilotes de 12 à 15 ans
Super Mini	Pour pilotes de 8 à 12 ans

Art. 9 Concurrents et pilotes admis

- 9.2 Le pilote doit être titulaire d'une licence de pilote NAT ou INT valable pour l'année en cours et pour la catégorie concernée (cat. KZ2, X30 Challenge Switzerland, OK Senior, OK Junior, Super Mini).

Art. 10 Inscriptions

- 10.1 Les inscriptions sont uniquement possibles en ligne sur
www.register.gvi-timing.net

Clôture des inscriptions 08.08.2019 / 24h00. Si l'inscription a lieu après la clôture, elle ne sera pas acceptée! Les inscriptions envoyées par e-mail au secrétariat de Kart Event Promotion jusqu'à la clôture des inscriptions sont également valables : info@motorsport.ch

Art. 11 Droits d'engagement

- 11.1 Les droits d'engagement sont fixés à CHF 300.-
Les droits d'engagement sont à verser selon facture et doivent être payés AVEC l'inscription et AVANT la clôture des inscriptions.

Art. 12 Responsabilité et assurances

- 12.1 Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, pilotes, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/pilote est seul responsable de son ou de ses assurances.
- 12.2 Chaque pilote est responsable pour les actes de ses assistants ou accompagnateurs.
- 12.3 Conformément aux prescriptions légales et aux dispositions prévues par la CSN, l'organisateur a conclu une assurance Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers d'une valeur de EUR 3'000'000 par cas. Seuls les dommages causés par les organisateurs ou les pilotes sont couverts par cette assurance. Les dommages subis par les participants et/ou leurs karts sont exclus.
- 12.4 L'assurance Responsabilité Civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la manifestation, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du parc des coureurs à la piste de compétition et retour.
- 12.5 Par sa participation à la manifestation, tout concurrent/pilote renonce formellement à toute demande d'indemnité en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/pilotes ou à leurs aides lors des essais ou de la course, de même que sur le parcours du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour, etc. Cette renonciation compte aussi bien vis-à-vis de la CIK-FIA, de l'ASS, de la CSN, de l'organisateur que vis-à-vis des différents fonctionnaires, des autres concurrents/pilotes ou de leurs aides.

Art. 13 Réserves, texte officiel

- 13.1 L'organisateur se réserve le droit de compléter le présent règlement ou d'émettre des dispositions ou des instructions complémentaires qui en feront partie intégrante. L'organisateur se réserve également le droit d'annuler ou d'arrêter la manifestation en cas de participation insuffisante, de force majeure ou d'événement imprévisible, ce sans aucune obligation d'indemnisation.
- 13.5 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en allemand fera foi.

Art. 17.5 Pneumatiques

Les vouchers pour les pneumatiques peuvent être obtenus directement auprès des fournisseurs de pneumatiques. Les pneumatiques sont livrés directement sur place et attribués de manière aléatoire. Les pneumatiques sont contrôlés avec un système de code-barres.

Art. 18 Briefing

- 18.4 Le briefing aura lieu **le samedi 17.08.2019 à 17h00, resp. à 17h30**. La présence au briefing est obligatoire pour tous les pilotes. Une absence au briefing est sanctionnée d'une amende et peut conduire à une disqualification de la manifestation.

Art. 22 Courses

- 22.2 Les manches de course comportent 14 tours. Les manches finales 20 tours. (Super Mini 9 tours, manche finale 11 tours)

Art. 27 Classements

- 27.4 Les classements suivants seront établis :
Pour toutes les catégories selon Art. 6.1 du règlement particulier.

Art. 28 Réclamations

- 28.1 Le dépôt d'une réclamation et les délais à observer sont fonction des prescriptions du Code Sportif International de la FIA et du Règlement Sportif National de l'ASS.
- 28.2 Les délais de réclamation contre le classement et/ou la conformité des karts sont régis à l'article 18.3 AKS.
- 28.3 La caution de réclamation est fixée à CHF 450.00 et est à verser en espèces. Elle ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.
- 28.4 Les réclamations collectives, de même que celles contre des constatations du chronométrage ou contre des décisions des juges de fait ne sont pas admises.
- 28.5 Seul le concurrent a le droit de déposer une réclamation. Les Commissaires Sportifs et les Commissaires Techniques peuvent toujours agir d'office.

Art. 29 Droit d'appel

- 29.1 Le dépôt d'un appel contre une décision du jury et les délais à observer sont fonction des prescriptions du Code Sportif International de la FIA et du Règlement Sportif National de l'ASS.

- 29.2 L'intention de déposer un appel doit être communiquée par écrit dans l'heure suivant la décision du jury.

- 29.3 La caution d'appel est de CHF 4'500.00

Art. 30 Prix

Les 5 premiers pilotes des catégories KZ2, OK Senior, OK Junior, X30 Challenge Switzerland et les 10 premiers pilotes de la catégorie Super Mini recevront une coupe. En plus, les 3 premiers pilotes dans la catégorie X30 Challenge Switzerland dès 32 ans (Master) recevront un prix.

Art. 31 Remise des prix

- 31.2 La remise des prix aura lieu le dimanche 18.08.2019 après les manches finales.
La participation à la remise des prix est une question d'honneur. Chaque pilote ayant remporté une place sur le podium doit impérativement participer à la remise des prix avec sa combinaison de course fermée, mais sans le casque.
(ASK 2019 Art. 19.1. e)

X Dispositions particulières de l'organisateur

Mode de compétition/ bases techniques

Selon les dispositions de l'ASK 2019.

Station-service officielle dès le samedi 17.08.2019

Le lieu d'approvisionnement du carburant est libre. Le carburant ne doit pas dépasser un maximum de 100 octane. Les additifs sont interdits.

Enlèvement des déchets dans le paddock

Pour l'enlèvement des déchets, des sacs poubelles seront distribués lors de l'enregistrement administratif. Chacun est responsable de ne pas laisser des déchets au paddock.

Chaque pilote/accompagnateur/aide est seul responsable de l'élimination des pneumatiques. Le dimanche soir après la manifestation, tous les déchets devront être ramassés et mis dans les poubelles. Les infractions seront sanctionnées d'une amende de CHF 500.00 par pilote/team.

Courant électrique/eau/toilettes/douches au paddock

Des raccordements au courant électrique, des douches et des toilettes sont disponibles au paddock. Des raccordements à l'eau sont également disponibles sur le terrain.

Camping et grillades

Il est interdit de camper et/ou de faire un feu ouvert dans le paddock (barbecue ou feu de camp). Les camping-cars doivent être stationnés sur la partie arrière du paddock. Il est interdit de stationner des camping-cars, tentes et caravanes près des tentes du paddock. La fermeture des portes est généralement à 22h00 et l'ouverture est généralement à 07h00.

Comportement au paddock

Un extincteur portable avec de la mousse ou de la poudre d'au moins 2 kg est obligatoire dans le paddock sous chaque tente. Dans l'aire de camping, il est également recommandé d'avoir à disposition des extincteurs portables. Pendant la manifestation, une bâche doit être placée sous chaque kart pour protéger le sol.

Tarifs pendant la manifestation

L'entrée à la manifestation est gratuite pour les spectateurs.

Repas de la manifestation

Sur place, différents restaurants proposeront des plats chauds et différentes boissons.

Informations aux pilotes et spectateurs

Le jour de la course, l'accès au Service Parc est permis uniquement aux pilotes et mécaniciens, ainsi qu'aux aides munis d'un badge correspondant.

Live-Timing: www.karting.ch

Livestream: www.facebook.com/SchweizerKartMeisterschaft
www.swiss-sport.tv

Berne, 15.07.2019